

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

13 FEV. 2001

à

MADAME LA PREFETE ET MESSIEURS LES PREFETS DE REGION
MESDAMES ET MESSIEURS LES PREFETS

NOR INTA 01 00052C

OBJET : Célébration de la fête religieuse musulmane de l'Aïd-el-Kébir 2001.

La célébration de la fête religieuse musulmane de l'Aïd-el-kébir aura vraisemblablement lieu cette année le lundi 5 mars.

Depuis sept ans maintenant, des instructions vous sont données en vue de concilier le profond attachement des musulmans à l'accomplissement de ce rite, avec les dispositions réglementaires en matière de santé publique, de protection animale et de respect de l'environnement, notamment celles qui résultent du décret n° 97-903 du 1^{er} octobre 1997 relatif à la protection des animaux au moment de leur abattage ou de leur mise à mort, lequel est la transposition d'une directive de l'Union européenne. Ce décret impose que l'abattage rituel se fasse en abattoir, et prohibe en conséquence la mise à disposition de locaux, terrains, installations, matériels ou équipements visant à faire procéder à l'abattage rituel en dehors des abattoirs.

La sévérité la plus grande devra être exercée à l'encontre des contrevenants, en veillant chaque fois que cela sera nécessaire à la mise en œuvre des sanctions prévues par les dispositions du décret précité.

Les installations provisoires, exceptionnellement et temporairement aménagées, placées sous le strict contrôle des autorités sanitaires, ont été en diminution l'an dernier.

... / ...

Néanmoins, ces dispositifs restent encore trop nombreux dans certains départements et il convient de les diminuer de manière drastique pour s'orienter vers leur suppression complète à court terme.

Il convient encore de rappeler les instructions qui vous avaient été données dans la circulaire NOR INT A 0000 289 C du 14 décembre 2000 et de les communiquer à vos interlocuteurs lors des réunions de concertation préparatoires à la célébration de l'Aïd el kébir : nécessité impérieuse d'abattre en abattoir les animaux sacrifiés rituellement, suppression dans toute la mesure du possible des dispositifs de substitution, étalement du sacrifice sur trois jours et réservation préalable des animaux avec retour des carcasses.

Afin de mieux faire coïncider la demande d'abattage émanant des zones à forte population de tradition musulmane avec l'offre – en régression – émanant d'établissements d'abattage officiels, une coordination interdépartementale devra être organisée au niveau régional par les préfets de région, notamment dans les régions comportant des zones de forte concentration urbaine. La recherche d'abattoirs susceptibles de répondre aux demandes émanant de ces zones devra aussi, désormais, être systématiquement étendue aux régions extérieures qui seraient mieux pourvues de ces établissements autorisés.

Vous ne manquerez pas, chaque fois que vous l'estimerez possible, d'inciter à la pratique d'un étourdissement préalable, acceptée par certaines autorités religieuses musulmanes, sous réserve que celle-ci ne porte pas atteinte au caractère viable de l'animal.

Il est également essentiel d'insister, en particulier au cours des réunions de concertation organisées avant et après l'Aïd el Kebir, sur les risques sanitaires que peut présenter la consommation de carcasses non inspectées par les services vétérinaires, et plus particulièrement sur les mesures de lutte contre les encéphalopathies spongiformes transmissibles par le retrait et la destruction des matériels à risque spécifiés, surtout sur les sites hors abattoirs.

Vous vous attacherez à préparer et suivre avec une particulière vigilance les mesures à prendre pour l'organisation et le déroulement de cette fête, notamment de façon à éviter tout abattage clandestin.

Vous trouverez en annexe les principales recommandations dont vous pourrez vous inspirer pour l'organisation de l'Aïd-el-kébir ainsi que la liste des abattoirs agréés pour l'abattage des ovins avec leur capacité.

... / ...

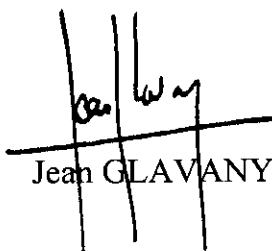
Les exploitants des abattoirs prestataires de services et des abattoirs privés, seront eux-mêmes destinataires de la présente circulaire par l'entremise de leurs fédérations.

Vous veillerez, lors de l'établissement des procès verbaux dressés dans chaque département après la période de l'Aïd el Kebir, à ce que des statistiques précises puissent être produites et notamment :

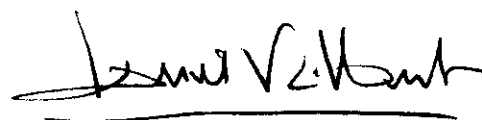
- la liste détaillée des abattoirs avec pour chacun d'eux la localisation (commune), la raison sociale, le nombre d'animaux abattus et le nombre de sacrificateurs habilités

- la liste détaillée des installations provisoires, avec pour chacune d'elles la localisation (commune), l'institution organisatrice, le nombre d'animaux abattus et le nombre de sacrificateurs habilités

- autant que possible, une évaluation du nombre d'animaux abattus clandestinement par département.



Jean GLAVANY



Daniel VAILLANT

ANNEXE TECHNIQUE

Mise en œuvre des dispositions exceptionnelles liées au déroulement de la fête religieuse musulmane de Aïd el-Kébir en 2001

Préambule

La fête de l'Aïd el-Kébir se déroulera le lundi 5 ou le mardi 6 mars 2001.

La Commission européenne a fait connaître au gouvernement français son intention de mettre en œuvre une procédure d'infraction à l'encontre de la France si le déroulement de cette célébration n'est pas conforme aux dispositions communautaires (directive 93/119/CE du 22 décembre 1993 sur la protection des animaux au moment de leur abattage ou de leur mise à mort), qui permettent une dérogation à l'obligation d'étourdissement des animaux dans le cas des rites religieux, sous réserve que l'ensemble des autres prescriptions soient satisfaites. En outre, le décret n°97-903 du 1^{er} octobre 1997 précise que tout abattage rituel doit avoir lieu dans un abattoir.

L'objectif est donc de parvenir à une diminution nette du nombre de sites et du nombre d'ovins abattus dans les sites qui seraient maintenus pour parvenir à terme à une disparition de ces lieux d'abattage.

Toutes les dispositions techniques et logistiques doivent donc être mises en œuvre afin que les demandes d'abattage, d'ovins notamment, puissent être dirigées vers des abattoirs proprement dits, au sens de l'arrêté du 17 mars 1992 modifié. Dans un certain nombre de départements, la recherche d'abattoirs disponibles dans un périmètre assez important autour du département peut être indispensable, de même que la mise en place concomitante de solutions alternatives telles que la réservation préalable de moutons vivants, ramenés après abattage en abattoir, aux consommateurs concernés, ou encore l'étalement possible du déroulement des sacrifices rituels sur trois jours. Dans cet objectif, la tenue de réunions préalables de concertation est indispensable à la bonne organisation de cette célébration et correspond à une demande forte des représentants des autorités religieuses consultés au plan national. Le choix des interlocuteurs (professionnels de l'élevage, des transports et de l'abattage, les différents acteurs musulmans) revêt toute son importance.

A cette occasion, vous insisterez sur les dispositions réglementaires en vigueur et leur évolution dans le contexte sanitaire tel que nous le connaissons actuellement.

1. Marchés-Centres de collecte

Dans certains établissements, la vente des animaux peut être réalisée dans l'abattoir lui-même, dans les parcs de stabulations ou dans des terrains attenants. Cette solution ne peut être envisagée que si les locaux peuvent être adaptés à l'afflux du public concerné et si un aménagement de la zone de réception des animaux vivants est concevable.

L'organisation de ces marchés peut être confiée aux exploitants agricoles, aux négociants en bétail et viande ou à l'abatteur lui-même. Des systèmes de réservation et d'identification préalable des animaux choisis peuvent être organisés les jours précédant la fête. Ils permettent d'apprécier le volume des abattages, de limiter le temps d'attente des familles et d'organiser au mieux le déroulement de la journée.

La mise en place d'un système de réservation d'animaux vivants, de transport par les professionnels vers un abattoir départemental ou limitrophe, de sacrifice le matin de l'Aïd el-kébir et du retour des carcasses sous température dirigée au lieu de réservation initial dans la journée est encouragée vivement. Cette disposition reçoit une très forte approbation de la part des autorités religieuses nationales.

Une dérogation particulière à l'interdiction de sortie d'animaux vivants invendus de l'enceinte de l'abattoir peut être accordée. Toutefois, en aucun cas les animaux préalablement réservés ne peuvent quitter l'enceinte de l'abattoir. C'est pourquoi, la réservation et la vente des animaux peuvent être accompagnées du paiement préalable des prestations d'abattage.

Dans d'autres lieux, tels que les exploitations agricoles ou les centres de collectes, des mesures pourront être prises afin que les animaux achetés soient acheminés directement vers un abattoir. Le système de paiement préalable des prestations d'abattage peut être envisagé au moment de la vente de l'animal.

Concernant plus particulièrement les achats d'animaux à la ferme, il serait souhaitable que l'ensemble des éleveurs soit destinataire d'un courrier leur rappelant les bases réglementaires de l'abattage familial énoncées dans le décret du 1er octobre 1997, afin d'éviter les abattages clandestins sur les sites d'élevage.

Les opérations de transport des animaux seront confiées, dans la mesure du possible, aux professionnels, et devront être conformes aux dispositions du décret modifié du 13 décembre 1995 et de l'arrêté modifié du 5 novembre 1996.

2. Abattoirs

Organisation-Horaire-Durée de travail

Compte- tenu de la date prévue pour la célébration de cette fête religieuse (lundi ou mardi, journées habituellement très chargées en abattage, il sera vraisemblablement nécessaire de prendre des mesures particulières le jour de l'Aïd el-Kébir afin de pallier les inconvénients liés à l'afflux inhabituel d'animaux devant être abattus selon le rite musulman. Des mesures adaptées devront être prises, notamment l'allongement éventuel des durées de travail autorisées ou un étalement au cours de la semaine précédente ou les autres jours de la semaine, afin qu'une tranche horaire et prioritaire soit réservée à la réalisation des sacrifices rituels.

Utilisation des locaux

Certains abattoirs pourront mettre à disposition l'abattoir sanitaire pour les sacrifices rituels. Les opérations d'habillage et d'éviscération s'effectueront soit sur la chaîne

régulièrement utilisée à cet effet, soit dans un local aménagé, dans le strict respect des conditions générales relatives à la salubrité des viandes.

Ces locaux devront être équipés d'eau courante, de dispositifs d'écoulement des eaux, de dessertes pour les déchets, de potences ou de berces en nombre suffisant, mises à disposition des ouvriers. Ces locaux seront placés sous la surveillance directe des responsables de l'abattoir et des services vétérinaires.

L'accès des tiers devra être limité au seul poste du sacrifice, les carcasses ayant été identifiées au préalable. Celles-ci seront alors restituées en aval à la suite des opérations d'habillage, d'éviscération et d'inspection par les services vétérinaires.

Par conséquent, des dispositions sont à prendre en liaison avec les services compétents des administrations déconcentrées ainsi qu'avec ceux de l'administration départementale ou municipale concernée afin de faire assurer le respect de ces prescriptions et notamment de restreindre l'accès aux locaux.

Par ailleurs, l'exploitant de l'abattoir peut prendre des dispositions particulières avec son assureur, dès lors que les opérations se déroulant dans l'enceinte de l'abattoir sont susceptibles d'engager la responsabilité dudit exploitant.

Sacrificateurs

Le sacrifice de l'animal ne doit en aucun cas entraîner des souffrances évitables pour celui-ci. Cela suppose que les compétences du sacrificateur qui procède à l'abattage des animaux aient été reconnues par l'un des trois organismes religieux agréés pour habilitier les sacrificateurs musulmans, conformément aux dispositions du décret du 1er octobre 1997 (la Mosquée de Paris, la Mosquée de Lyon et la Mosquée d'Evry, respectivement agréées par les arrêtés du 15 décembre 1994 et du 27 juin 1996), ou le cas échéant, par les services vétérinaires du département.

En conséquence, les sacrificateurs doivent posséder une carte d'habilitation signée par l'un des trois responsables religieux des mosquées précitées.

Aspects sanitaires

Les services vétérinaires devront pouvoir réaliser, dans les meilleures conditions possibles, leurs missions d'inspection : contrôle d'une part de la réglementation relative à la protection animale et d'autre part de l'inspection sanitaire et qualitative des animaux et des carcasses.

Le retrait des matériels à risque spécifiés et la maîtrise de leur destruction sont désormais harmonisées au plan communautaire (décision 2000/418 du 29 juin 2000). Dans la mesure où les animaux sont orientés vers les abattoirs, ils sont soumis aux mesures réglementaires de retrait des matériels à risques spécifiés telles que précisées à l'article 31 de l'arrêté du 17 mars 1992 modifié.

Dans tous les cas, la remise de la carcasse à un particulier est précédée du retrait systématique, sans aucune dérogation :

- du crâne, y compris l'encéphale et les yeux, des amygdales et de la moelle épinière pour les animaux de plus de douze mois quelle que soit leur origine,
- de la rate sur tous les animaux sans distinction d'âge.

Peuvent être remis à la diligence des organisateurs :

- les têtes des animaux de moins de 12 mois et les pattes d'ovins,
- les viscères et les abats, au moins après vidange et lavage, à l'exception des rates des animaux de tous âges.

Les carcasses reconnues propres à la consommation humaine après inspection sanitaire seront revêtues de la marque de salubrité en vigueur dans l'abattoir.

Les têtes incluant les amygdales, moelles épinières et rates d'ovins qui entrent dans la catégorie des matériels à risque spécifiés ne peuvent donc pas être remises aux opérateurs. Ils relèvent du service public de l'équarrissage et sont destinés à la destruction.

Dans le cas où il demeurerait nécessaire de prévoir le maintien d'installations temporaires, l'ensemble des déchets animaux collectés en mélange avec les matériels à risques spécifiés devra être détruit aux frais de l'organisateur des abattages. Il conviendra de vérifier à cet effet qu'un accord préalable aura été passé entre l'organisateur des abattages et une entreprise de collecte. En cas de défaillance de l'organisateur des abattages, vous devrez veiller à ce que les maires responsables de la salubrité publique de la commune assurent à leurs frais, éventuellement par réquisition, la collecte de ces déchets et leur destruction (soit directement dans des usines d'incinération pouvant traiter ce type de matériel, soit après traitement par une usine de transformation agréée pour la transformation de déchets à haut risque à incinérer conformément à l'arrêté du 30 décembre 1991 relatif à la transformation des déchets animaux et régissant la production d'aliments pour animaux d'origine animale).

n° d'agrément	Raison sociale	Rue1	cp	Ville	espece
01-033-01	SNUAB - Abattoir municipal	rue Louis-Armand	01200	Bellegarde-sur-Valserine	-0-1-2-3
01-053-01	Abattoirs des Crêts	Jacquard	01000	Bourg en Bresse	-0-4
01-053-08	Abattoir municipal	Pôle des viandes	01000	Bourg en Bresse	-0-1-2-4-0-2-4-1
01-187-01	Ets GESLER	Chef-Lieu	01260	Hotonnes	-0-1-2-0-2-4
01-246-01	La Bresse S.A.	Abattoir Le Village	01660	Mezeriat	-4-4-4-4
01-249-02	Abattoir des Dombes	"Les Echets"	01700	Miribel	-3
01-364-01	Ets Sobrav		01560	Saint Jean sur Reyssouze	-3
01-388-01	Ets Michel Paul		01560	Saint Trivier de Courtès	-3
01-391-01	Ets Gavand Prudent		01270	Salavre	-3
02-381-01	Abattoir municipal	Rue de Guise	02500	Hirson	-0-1-2-3-4-0-2-4
02-408-01	Ets Sedal	Mendes France	02000	Laon	-0-1-2-3-4
02-558-01	SA Porcinord	"La Mal-Assise" -	02170	Le Nouvion en Thiérache	-4-4
02-691-01	Ets Sodexas	101 Bd Camille Guérin	02110	Saint Quentin	-0-1-2-3-4-5-0-5
03-036-01	SICABA - Abattoir Industriel	Roudreux	03160	Bourbon l'Archambault	4-5
03-094-01	SO VI AB Abattoirs	ZI Vichy Rhue	03300	Vichy	-0-1-2-4
03-138-01	Abattoirs de Lapalisse	Route de Dompierre	03120	Lapalisse	-0-1-2-3-4-5
03-138-09	Ets Arrow S.A.	Z.I. Lubillé	03120	Lapalisse	-4-4-4-4
03-185-01	Sté d'exploitation	Rue Benoist d'Azy	03100	Montluçon	-0-1-2-4
03-315-01	industriel	Route de Cosne	03430	Villefranche d'Allier	-0-2-0-2
04-209-01	SEAS		04200	Sisteron	-0-4-2-2
04-209-02	S.A.R.L. Provisud	2, allée des Tilleuls	04200	Sisteron	-4-4
05-061-01	Ets SICABA	Barcelonnette	05000	Gap	-0-1-2-3-4-5
07-010-01	Abattoir d'Annonay	Parc Riboulon	07100	Annonay	-0-1-2-3-4
07-019-01	Abattoir Municipal	Quartier Saint Pierre	07200	Aubenas	-0-1-2-3-4-5
07-129-02	Abattoir Municipal	Tournon	07270	Lamastre	-0-1-2-3-4
08-105-01	Abattoir Municipal	1, rue de l'Abattoir	08000	Charleville Mézières	-0-1-2-4-0-2-4
08-362-01	SOBEVIR	Alimentaire	08300	Rethel	-0-1-2-4-0-2-4
09-225-01	Régie des Abattoirs	Z.I. du Pic	09103	Pamiers	-0-1-2-3-4-5
09-289-04	Couserans		09190	Lorp Sentaraille	-0-1-2-3-4-5
10-297-02	Abattoir départemental	4 avenue Tirverts	10150	Troyes	-0-1-2-3-4-5
11-076-01	Spanghero Viandes S.A.	B.P.76	11400	Castelnaudary	-0-1-2-4-5
11-262-01	Abattoirs de Narbonne	Général Leclerc	11100	Narbonne	-0-1-2-4
11-304-03	Abattoir municipal	Avenue de Matrides	11500	Quillan	-0-1-2-4
12-052-01	C.A.P.S.	rue Claude Bernard	12700	Capdenac	-2
12-052-05	Porc Quercy Rouergue	Rue C. Bernard	12700	Capdenac	-4
12-208-10	OVIASUD	Pompidou	12400	Saint Affrique	-0-2-3
12-223-01	Sté.G.A.	Les Bessières	12420	Argence	-0-1-2-3-4-5
12-241-01	A.D.R.	Z.I. Arsac	12850	Rodez	-0-2-3-5
12-241-02	Promoporc	ZI d'Arsac	12850	Sainte Radegonde	-4-4
12-300-10	Régie municipale	Avenue du 8 mai	12200	Rouergue	-0-1-2-3-4-5
12-300-129	SAS AVI D'OC	Z.I. Les Gravasses	12200	ROUERGUE	-3
13-108-01	Alazard et Roux	Grasille	13150	Tarascon	-0-1-2-3-5-0-1-2-5
13-216-50	SARL Abattoir de Marseille	Littoral -	13467	Marseille cedex 16	-0-2-4
14-069-09	SA Emsalem Glasson	B.P. 85	14102	Beuvillers	-0-2-0-2-1-5
14-437-12	Socabo		14000	Mondeville	-0-1-2-4-5
14-654-09	SAPEC	Z.I.	14170	Saint Pierre sur Dives	-0-1-2-5
14-752-09	SOVIBA	Route d'Epinay	14310	Villers Bocage	-0-1-2-4-5
14-762-09	Ets Viré Abattage	Route d'Aunay	14500	Vire	-0-1-2-4-5
15-014-10	SEMABEV Abattoir	Conthe	15000	Aurillac	-0-1-2-3-4

15-141-02	Abattoir de Neussargues	Route de Celles	15170	Neussargues	-0-1-2-3-4
15-152-05	Pierrefort		15230	Pierrefort	-0-1-2-3-4
16-015-017	SEMGAVA	Grelet	16022	Angoulême	-0-1-2-3-4
16-073-002	Abattoir	ville	16210	Chalais	-0-1-2-4
16-106-003	Centre d'abattage	Gambetta	16500	Confolens	-0-1-2-3-4-5
16-206-002	Volailles Mansloises		16230	Mansle	-3
16-292-002	Abattoirs municipaux	Route de Monjean	16700	Ruffec	-0-1-2-3-4
17-197-001	Régie municipale	Avenue Kennedy	17500	Jonzac	-0-1-2-4-5
17-241-001	Abattoir municipal	2 , Rue de l'abattoir	17270	Montguyon	-0-1-2-4-5-0-2-4
17-434-001	Surgères Viandes	ouest	17700	Surgères	-0-1-2-5-0-1-2
18-033-01	SEMARB	Prospective	18000	Bourges	-0-1-2-3-4-5
19-010-01	Abattoir SOL	Plaine de l'hospital	19400	Argentat	-0-5
19-031-01	SEUDAC	Z.I. du Teinchurier	19100	Brive	-0-1-2-4-5
19-031-12	d'Abattage de Volailles	Teinchurier	19100	Brive	-3
19-073-01	Charal	Rue Tra le Bos	19300	Egletons	-0-1-2-5
19-121-01	Centre d'abattage		19210	Lubersac	-0-1-2-4-5
19-275-01	G.U.A.U.	Peuch	19200	Ussel	-0-1-2-4-5
21-054-01	COPAB	Rue Lavoisier	21200	Beaune	-0-1-2-3-4-5
21-154-01	COPAC	17 Route de Troyes	21400	Châtillon sur Seine	-0-1-2-4-5
21-663-01	Est	l'Oze	21150	Venarey les Laumes	-0-1-2-3-5-0-5
22-046-01	Abattoir Kermene S.A.	B.P. 2	22330	Collinée	-0-1-4-0-2-4
22-067-01	Bif Armor	Z.I. Graces B.P. 166	22200	Guingamp	-0-1-2-3-0
22-093-01	Ets Cooperl Hunaudaye	Z.I. Ville Es Lan	22400	Lamballe	-4-4-4-4
22-093-03	Viandes de Penthièvre S.A.	Z.A. Beausoleil	22400	Lamballe	-0-0
22-113-01	Abattoir public de Lannion	17, rue Louardoul	22300	Lannion	-0-1-2-3-4
22-136-06	Abattoir Loudéac Viandes	Rue Arthur Enaud	22600	Loudéac	-4-4
22-262-01	Méhauté Henri S.A.	Rue de la Madeleine	22800	Quintin	-0-1-2-3-4
22-266-01	Kreiz Breiz	14 , Rue Morbihan	22110	Rostrenen	-0-1-2-3-4
22-278-01	Régie municipale	2 , Rue Buffon	22000	Saint Briec	-0-1-2-3-4
22-371-01	Rozé	Les Gaboriaux	22230	Trémoré	-0-1-4-0-4
23-096-01	Arcadie Centre Est	Route de Courtille	23005	Guéret Cedex	-0-1-2-0-1-2
24-037-01	Régie autonome	Route de Liorac	24100	Bergerac	-0-1-2-3-4-5
24-053-01	Sobeval Abattoir	Z.I. de Boulazac	24009	Périgueux	-0
24-352-07	Abattoir municipal	Rue des Mobils	24600	Riberac	-0-1-2-3-4-5
24-510-02	Ets Delguel	Enveaux	24220	Saint-Vincent-de-Cosse	-0-1-2-4
24-547-03	Abattoir Gaye		24120	Terrasson	-3-3
24-551-01	SARL SOPA	Enclairval	24800	Thiviers	-0-1-2-3-4-5
25-056-20	Sica Gab	Edison	25050	Besançon	-0-1-2-3-4
25-578-30	Chevillotte	Z.A. Les Banardes	25800	Valdahon	-4-4-0-1-2
25-632-20	Ets S.A.M.B.	Rue d'Audincourt	25420	Voujeaucourt	-0-1-2-3-4
26-107-21	Ets Jullien		26350	Crépol	-3-3
26-264-11	préalpes du Sud	Le Rafour	26510	Rémuzat	-2-3-2
26-281-11	S.A.Carbec	Quartier des Ors	26100	Romans sur Isère	-0-1-2-4-5
26-362-11	Ets Europagro	Z.I. des Auréats	26000	Valence	-0-1-2-4-0-2-4
27-428-01	Ets Socopa		27110	Le Neubourg	3-4-5-0-1-1-4-0-2-
28-280-04	Abattoirs La Courtonnaise	Brissac	28400	Nogent le Retrou	-0-1-2-3-0-2-3-4
29-020-01	Ets Brevial	Z.I. Pays Bas	29510	Briec	-4-4
29-027-01	Ets Socopa	B.P. 21	29520	Châteauneuf du Faou	-4-4-4-4
29-053-01	Corre	6, Route de Lanvoy	29580	Le Faou	-0-1-2-3-4-5
29-061-01	SICADAB abattoir de Brest	ZI de Kergaradec	29850	Brest	-0-1-2-3-5

29-097-01	Louis GAD SA	Landivisiau	29400	Lampaul Guimiliau	-4-4-4-4
29-124-01	Abattoir public	Route de Plouider	29260	Lesneven	-0-1-2-3-4-5
29-225-01	Jean Henaff Production	Le Bourg	29710	Pouldreuzic	-4-4
29-232-06	Socabaq	Bourhis	29000	Quimper	-0-1-5
29-233-01	Ets Bigard et Cie	Z.I. de Kergostiou	29300	Quimperlé	4
29.067.20	SNUAB - Abattoir municipal	Rue Louis Armand	01200	Valserine	-0-1-2
30-007-25	d'Alès (R.A.F.A.L)	Lumière	30100	Ales	-0-1-2-3-4
30-189-11	Ets S.C.U.A.N.	Marché Gare	30904	Nîmes	-0-1-2-3-4-5
31-080-001	Les Abattoirs du Boulonnais	Route d'Auch -	31350	Boulogne sur Gesse	-0-2-4
31-483-001	Abattoirs du Comminges	Lisle	31803	Saint Gaudens	-0-2-4
32-013-20	SOGA		32020	AUCH	-0-1
32-036-20	Fipso Industrie	Beaumarchés	32160	Beaumarchés	-4-5-4-4-4
32-107-20	Abattoir municipal	Rue Jules Ferry	32100	Condom	-0-1-2-3-4-5
32-147-20	Gimont abattage	Route de Mauvezin	32200	Gimont	-0-1-2-3-4-5
32-252-20	Sepam SARL	Aux abattoirs	32170	Mielan	-0-1-2-3-5
32-410-20	DES ABATTOIRS	Saves	32130	Samatan	-0-1-2-3-4-5
33-036-02	G.I.E. Abattoir bovins	Route de Grignols	33430	Bazas	-0-1-2-3-4-5
33-063-01	Régie des Abattoirs	Quai de Paludate	33800	Bordeaux	-0-1-2-3-4
33-352-01	l'abattoir	10, l'ilet Nord	33190	La Réole	-0-1-2-3-4-5
34-199-01	Abattoir de Pézenas	Rue Camille Guérin	34120	Pezenas	-0-1-2-3-4-5
35-004-01	S.E.A.A.	26 avenue Kléber	35560	Antrain sur Couesnou	-0-1-2-0
35-068-02	SIAV (Ets Collet & Cie)	ZAC Goulgatière	35220	Châteaubourg	-0-0
35-125-02	Ets Gatines Viandes SA	ZI la Bougeoire	35130	Bretagne	-4-4
35-152-01	Sté Vitréenne d'abattage	16 , Rue Jean bart	35340	Liffré	-0-0
35-184-04	Abattoir municipal	Meen	35360	Bretagne	5
35-188-01	Ets Cooperl Hunaudaye	l'Abbaye	35160	Monfort sur Meu	-4-4-4-4
35-251-02	d'abattage	route de Chasné	35250	Saint-Aubin d'Aubigné	-0-1-2-4
35-257-02	Ets Abera	B.P. 14	35460	Saint Brice en Coglès	-4-4-4-4
35-275-01	Abattoir I.N.R.A.	La Prise	35590	Saint Gilles	-4-4
35-353-03	Ets Chapin	Colonel Dubois	35132	Rennes	-0-2-0-2
35-360-05	Sté Vitréenne d'Abattage	rue Victor Baltard	35502	Vitré Cedex	5
36-006-06	Argenton Abattage	rue de l'abattoir	36200	ARGENTON	-0-2-4
36-091-01	Abattoir du Boischaud	Z.I. de la Préasles	36400	Lacs	-0-1-2-3-4
36-119-01	(SO.ME.VIA)	Maillé	36220	Merigny	-0-1-2-0-1-2
36-224-01	Ets Tricoche et fils	Route de Lureuil	36220	Tournon Saint Martin	-0-1-2-0-1-2
37-175-01	Abattoir I.N.R.A.	l'Orfrasière	37380	Nouzilly	-0-1-2-4
37-226-01	Cerf Centre Ouest	Bel Air	37800	Touraine	-0-1-2-4-5-0
38-130-01	Centre Régional d'Abattage	Le Rivel	38260	La Côte Saint André	-0-1-2-3-4
38-170-01	Abattoir	ZI	38120	Le Fontanil	-0-1-2-3-4
38-190-01	Ets Carrel	Marignieu	38118	Hières sur Amby	4-5
38-401-01	CHARVERON SA	Soudain	38110	LA TOUR dU PIN	-0-1-2-4
39-411-02	Ets Gexal	Lième	39570	Perrigny	-0-1-2-3-4-5
40-088-05	Dax Abattage	,Rue Pascal Laffitte	40100	Dax	-0-1-2-3-4-5
40-119-05	Abattoir municipal	Z.I. Piquette	40700	Hagetmau	-0-1-2-3-4-5
40-192-04	Société Montoise d'Abattage	Fatigue	40000	Mont de Marsan	-0-1-2-3-4-5
41-018-02	Ets Gourault	Boulle	41013	Blois	5
41-269-02	Ets Sicavyl	51, avenue Ronsard	41100	Vendôme	3-4-5
42-052-01	de Charlieu	Bonnet	42190	Charlieu	-0-1-5
42-094-01	Sté Forézienne d'Abattage	58 , Rue de la Loire	42110	Feurs	-0-1-2
42-095-01	Abattoir Municipal	Place des Abattoirs	42700	Firminy	-0-1-2-3-4

42-186-01	SARL Peronnet	Le Grand Pont	42800	Rive de Gier	-0-1-2-3-5
42-187-01	Ets Sicar	Route de Charlieu	42335	Roanne	-0-1-2-3-4
42-304-01	Sté SADEDAS	Chemin de la Prairie	42450	Sury le Comtal	-0-1-2-3-4-5-0-5
42-305-02	La Stéphanoise d'Abattage	Allende	42350	La Talaudière	-0-1-2-3-4-5
43-040-01	Abattoir public	Route de Lamothe	43100	Brioude	-0-1-2-3-4
43-080-01	MONTEIL		43500	ARZON	-0-1-2-3-4
43-157-01	Abattoir Municipal	Route de Montredon	43000	Le Puy en Velay	-0-1-2-3-4-0-2-4
43-205-01	Ets Pays	de Jonzieu	43240	Saint Just Malmont	-0-1-2-4-3
43-268-01	Abattoir Municipal	Route de Villeneuve	43200	Yssingaux	-0-2-4-0-2-1-4-3
44-036-001	SA VIOL	Miglorette	44141	Chateaubriant	#Erreur
45-147-03	Ets Sadofa	Curembourg	45400	Fleury les Aubrais	-0-1-4-4
46-127-01	Abattoir municipal	Route de Vitarelle	46300	Gourdon	-0-1-2-3-4-5
46-128-01	Gestion, Abattoir de Gramat)	Artisans	46500	Gramat	-2-3-5
46-251-01	Saint-Céré)	Route de Gramat	46400	Saint Céré	-0-1-2-3-4-5
47-323-02	Ets S.E.A.P.E. 47	Z.I. Labarbière	47300	Villeneuve sur Lot	-0-1-2-4-5
47-323-04	Tabouriech S.A.	Casseneuil	47300	Villeneuve sur Lot	-0
48-080-01	Abattoir municipal	Quartier de l'abattoir	48300	Langogne	-0-1-2-3-4-5
48-092-01	Société Sogema	Semard	48100	Marvejols	-0-1-2-3-4-5
48-140-01	Abattoir municipal	Chassignols	48200	Saint Chely d'Apcher	-0-1-2-3-4-5
49-092-01	SOVIBA Tradition	de Gaulle	49120	Chemillé	-0-1-2-5-0-2-5
49-099-01	CHARAL	3 Place des Prairies	49300	Cholet	0-2-4-0-2-4-0-2-4
49-099-07	Abattoir Laurial	6 , Rue du Charolais	49300	Cholet	-4-5-4-5-4-4
49-142-01	Ets Bancheureau Viandes	Rue Petite Ville	49540	La Fosse de Tigne	-0-1-5-0-1-2-5
49-176-01	SOVIBA	Neuville	49220	Le Lion d'Angers	-0-1-5-0-2-5
50-129-09	Ets Smanco	Verte	50100	Cherbourg	-0-1-2-3-4-6
50-147-02	Ets SOCOPA	Vitesse	50205	Coutances	-0-1-2-4-0-2-4
50-453-03	la Manche	B.P. 37	50800	Sainte Cécile	-4-4-4-4
50-484-01	Harcouet	Rivière	50600	Harcouet	-0-2-4
50-502-07	S.A.R.L. Soca-Bocage	ports	50000	Saint Lô	-0-1-2-4
51-454-01	Ets Bigard	Rue Maceliers	51100	Reims	-0-0
51-649-01	Ets Arcadie Première	Z.I. 13	51304	Vitry le François	-0-1-2-4-0-2-4
52-121-01	Abattoir public	Rue de l'Abattoir	52000	Chaumont	-0-1-2-4
53-084-03	Abattoir municipal	Route de Chatelais	53400	Craon	-0-1-2-3-4-5
53-097-01	SEAE	Route de Voutre	53600	Evron	-4-5-4-5-4-4
53-130-02	Ets Stal	des Bois	53000	Laval	-0-1-2-3-4-5
55-043-11	Ets S.E.A.V	Zone de Wameau	55430	Belleville sur Meuse	-0-1-2
55-502-02	Ets Sompma	Rue de Munnerstadt	55700	Stenay	-4-4
56-033-03	Ets Quelneuc Sangliers	Le Bois Jumel -	56910	Carentoir	-4-5-5
56-091-01	Ets Olympig	Alouette	56120	Josselin	-4-5-4-4-4
56-126-01	Ets S.A.T.B.V	Mimosas	56130	Marzan	-0-2-5-0-2-4
56-140-02	Abattoir Bernard	Kerbethune -	56500	Moréac	-4-5-4-4-4
56-246-05	Société Gallaise Viande	Tellier	56300	Le Sourn	-0-1-2-5-0-2-5
56-260-03	ABATTOIRS LE FLOCH	2 rue de Prat	56037	VANNES	-0-1-2-4-5
57-235-01	Freistroff (S.A.F.)	3 , Rue du Château	57320	Freistroff	-0-1-2-0
57-463-01	Ets Sicadime	serpents	57000	Metz	-0-1-2-3-4
57-630-02	Ets Saps	Rue Bellevue	57400	Sarrebouurg	-0-1-2-3-4
57-631-01	Ets S.E.A.S.	56 , Rue Poincaré	57200	Sarreguemines	-0-1-2-3-4
58-083-03	Ets S.G.A.C.	Saulges	58800	Corbigny	-0-1-2-4-5
58-086-09	Loire	Z.I. du Tremblat	58200	Cosne sur Loire	4
58-149-01	Abattoir du Sud Morvan	Rue du pont	58170	Luzy	-0-1-2-4-0-1-2-3-4

59-036-01	Abattoirs Bigard		59440	Avesnes sur Helpe	-0-1-2-0-1-2
59-178-01	Abattoir Public	Z.I. de Dorignies	59500	Douai	-0-1-2-3-4
59-183-01	Abattoir public	Vert	59640	Dunkerque	-0-1-2-3-4
59-295-01	Abattoir public	81 , Rue du rivage	59190	Hazebrouck	-0-1-2-3-4
59-606-01	Alimentaire	Macarez	59300	Valenciennes	-0-1-2-3-4
59-666-01	Timmerman Maxime. S.A.	Omer	59470	Zegerscappel	-0-1-2-4-5-0-1-2-4
60-159-02	Compiègne	Rue de la Desserte	60200	Compiègne	-0-1-2-4-0-1-2-4
60-245-01	Ets S.T.A.F.	Rue Gaillefontaine	60220	Formerie	-0-1-2-4
61-001-01	Ets Selvi	Rue Nicolas Appert	61000	Alençon	-0-1-2-4-0-4
61-138-01	Ets Socopa	Route de Croisille	61230	Gacé	-0-1-2-0-2-0-2
62-086-01	Ets Malvoisin	Abattoir - 48 R.N.	62158	Bavincourt	-0-1-2
62-160-01	S.A. Convert - Sodevia	86 bd Chanzy -	62200	Boulogne sur Mer	-0-1-2-3-4-0-1-2-4
62-364-01	Régie municipale	Rue de l'abattoir	62310	Fruges	-0-1-2-3-4
62-617-01	S.A.S. Cariot	l'Egalité	62290	Noeux les Mines	-0-1-2-4
62-767-01	Ets Défiat	Route d'Ostreville	62130	Saint Pol sur Ternoise	-0-1-2-3-4-4
63-003-02	Abattoir Municipal	Avenue de la Dore	63600	Ambert	-0-1-2-3-4
63-113-01	G.U.A.C.	2 , Rue Chappe	63100	Clermont Ferrand	-0-1-2-3-4-0
63-165-01	G.U.A.C.	Route de Saint Avit	63620	Giat	-0-1-2-3-4
63-178-01	S.A. Tinel	Z.I. les Listes	63500	Issoire	-0-1-2-3-4
63-195-01	Ets Arcadie	Route de Ravel	63190	Lezoux	-0-1-2-3-4
63-345-01	I.N.R.A		63122	Theix	-0-2-5
64-024-01	Biarritz	20 , Rue du Lazaret	64600	Anglet	-0-1-2-4-5
64-348-01	S.E.E.F.A.P.	Pascal	64140	Pau	-0-1-2-4
64-354-01	Abattoir Lahouratate		64440	Louvié Soubiron	-2
64-371-01	Régie des abattoirs	Belzunce	64130	Mauléon Soule	-0-1-2-4-5-2-0
64-422-01	Régie abattoir	Septembre	64400	Oloron sainte Marie	-0-1-2-4-5
64-430-04	Rodriguez S.A.	Rue du Viaduc	64303	Orthez	-0-1-2-4-5-0-2-4
64-485-01	SIVU - Abattoir	Général de Gaulle	64220	Saint Jean Pied de Port	-0-1-2-4
64-493-01	Lur Berri		64120	Saint Palais	-0-2-2
64-513-01	Ets Fipso	Temple	64390	Sauveterre en Béarn	-4-4
65-059-01	Abattoir municipal		65200	Bagnères de Bigorre	-0-1-2-4
65-258-01	Société d'Exploitation Ovine	septembre	65300	Lannemezan	-2-2
65-440-05	Abattoir municipal	nord	65000	Tarbes	-0-1-2-4
66-136-01	Abattoir municipal	Docteur Torrelles	66000	Perpignan	-0-1-2-3-4-5
67-180-02	Ets STEAH	7, chemin du Gaz	67500	Haguenau	-0-1-2-3-4-5
67-212-01	Société ABIVA	Rue Joseph Graf	67810	Holtzheim	-0-1-2-3-4
68-066-01	Ets Semac	28 , Rue d'Agen	68000	Colmar	-0-1-2-3-4
69-141-01	Abattoir de la Pavière	Route de Givors	69440	Mornant	-4-4
69-234-09	ABATTOIR RHONE OUEST	Z.A La poste	69490	POPEY	-0-1-2-4
69-273-01	Ets Cibevial S.A.	Blanc	69960	Corbas	-0-1-2
70-311-03	Vosges Saonaises(S.A.V.S.)	France	70300	Luxeuil les Bains	-0-1-2-3-4-5
70-550-04	Abattoir S.A.	Maginot	70000	Vesoul	3-4-5
71-014-01	SICA des Abattoirs	Route de Mesvres	71400	Autun	-0-1-2-4-0-4
71-157-28	Cuiseaux	Charbonnière	71480	Cuiseaux	-0-0-2-4
71-270-01	Abattage du Val de Saone	11 rue Jean Mermoz	71000	Mâcon	-0-2-4-1-5
71-306-01	l'abattoir communautaire	Chagot	71300	Montceau les Mines	-0-1-2-4
71-342-01	Charolais - Brionnais	Bossu	71600	Paray le Monial	-0-1-2
71-546-01	S.A.	Z.A. Pari Gagné	71520	Trambly	-3-3
71-588-01	Ets S.A. Polette		71600	Vitry en Charollais	-3
72-078-02	Abattoir de Cherance	DB	72170	Cherance	-4

72-080-02	Ets Socopa	Bordes -	72400	Cherré	-0-0-2-4-5
72-181-06	Ets Sabama S.A.	Lefauchaux	72025	Le Mans	-0-1-2
72-264-05	Ets Sabim	Z.I. de l' Aubrée	72300	Sablé sur Sarthe	-0-4-0-2-4-4-4
72-373-04	Etablissement Boulifard	sablons -	72320	Vibraye	-3
73-065-02	Ets Stac	Houille Blanche	73000	Chambery	-0-1-2-3-4
73-231-03	Cuines	Route des Iles	73130	Cuines	-0-1-2-3-4
74-010-01	Ets Sodexa	40 Av. de Loverchy	74000	Annecy	-0-1-2-3-4-5
74-042-01	S.A.	Exupéry	74131	Bonneville	-0-1-2-3-0-1-2
76-114-01	Société Mutuelle d'Abattage	Clémenceau	76210	Bolbec	-0-1-2-3-4
76-159-06	Ets Socavia		76450	Cany Barville	-0-1-2-4-0-2-4
76-276-01	ARCADIE CENTRE EST		76440	Forges les Eaux	-0-1-2-4
76-709-01	Ets Somasa		76308	Le Trait	-0-2
77-152-01	Abattoirs Emsalem	Thibault	77190	Dammaries les Lys	-0-2
77-284-01	Abattoir municipal	La Bauve Ouest	77100	Meaux	-0-1-5-2
78-310-01	Harang Guy SA	Z.I. St Mathieu -	78550	Houdan	-4-4
78-361-02	S.E.A.M.	abattoirs	78200	Mantes la Jolie	-0-1-2
79-049-01	Ets S.N.A.B.	Maréchal Foch	79300	Bressuire	-0-1-0
79-061-02	Ets Socopa Sud Loire	Vitré	79370	Celles sur Belle	-0-4-0-4
79-063-01	Ets Tocreau	Champ	79290	Cersay	-3
79-246-02	Ets Soviba Sud	B.P. 70	79402	Saint Maixent	-0-4-0-4-4-4
79-329-01	SA	Pelletan	79101	THOUARS	-2
79-329-04	Ets Loeul Pirirot		79100	Thouars	-3-3
80-021-02	Ets Defial	BP 1632	80016	Amiens Cedex	-0-2-4-0-2-4
80-241-01	Abattoir Petit	13 , Rue de l'étang	80620	Domart en Ponthieu	-0-1-2-4-0-1-2-4
80-561-01	de Montdidier	d'Ailly	80500	Montdidier	-0-1-2-4-0-2-4
81-060-01	d'Abattage	Z.I. de la Favarelle	81400	Carmaux	-0-1-2-4-5
81-065-01	S.E.A.C.	Palais	81100	Castres	-0-1-2-5
81-124-01	S.A. Tuelacau	Route de Murat	81230	Lacaune	-4-5
81-219-01	S.A. Abattoir de Puylaurens	Avenue de Revel	81700	Puylaurens	-0-1-2-4-5
82-037-04	d'Abattage - Sodavy	Z.I. de Meaux	82300	Caussade	-0-1-2-3-4-5
82-121-06	S.E.A.M.	Gasseras	82000	Montauban	-0-1-2-3-4-5
84-031-01	Abattoir municipal	Camping	84200	Carpentras	-0-1
84-053-02	Abattoirs de l'Enclave	Abattoirs	84600	Grillon	-2
84-064-01	Ets Ribot		84840	Lapalud	-3-3
84-118-02	SARL Abattoir du Luberon	Trinquetauts	84490	Saint-Saturnin Les Apt	-2
84-138-01	Ets Villeseche Daniel	Ribeyronne	84600	Valréas	-3-3
85-047-13	Abattoir SEAC	B.P. 148	85300	Challans	-0-1-2-5
85-059-02	Ets Charal	B.P. 19	85120	La Chataigneraie	-0-1-2-5-0-2-5
85-109-05	SCABEV	Rue de l'abattoir	85500	Les Herbiers	-0-1-2-5
85-191-04	Socopa Sud Loire	Rte de Cholet	85015	La Roche sur Yon	-0-1-2-5-0-2-4-5
86-052-01	Abattoir S.R.V.		86160	Hilaire	-3
86-066-02	Abattoir municipal	227 , Rue d'antran	86100	Chatelleraut	-0-1-2-4-5
86-139-01	Melusins)	Le pré Guichard	86600	Lusignan	-0-1-2-5
86-165-02	Abattoir municipal	ZI Sud les Mâts	86500	Montmorillon	-0-1-2-5
86-289-02	Sodem Abattoir	Le Ceriolet	86150	Le Vigeant	-2-5
87-011-01	Abattoir municipal	Rue des Rochettes	87300	Bellac	-0-1-2-3-4-5
87-014-01	Abattoir municipal	Croix de Breuil	87250	Bessines sur Gartempe	-0-1-2-3-5
87-064-01	Limousine		87120	Eymoutiers	-0-1-2-3-4-5
87-085-01	Abattoir municipal	125 , Rue de Nexon	87000	Limoges	-0-1-2-3-4-5
87-187-01	Abattoir municipal	Route de Coussac	87500	Saint Yrieix la Perche	-0-1-2-3-4-5

88-155-01	Abattoir de Mirecourt	Zone Franche	88500	Domvallier	-0-1-2-4-5
88-160-01	Société Abattoir d'Epinal	ZI de la Voivre	88000	Epinal	-0-1-2-4
89-257-01	Sicavyl Abattoir	Rue Yves du Manoir	89400	Migennes	-0-1-2-4-5-0-2-4-5
95-229-02	Société Aminecov	17 bis, rue Colbert	95460	Ezanville	-2
972-13-01	Abattoir Semam	Place d'Armes	97232	(Martinique)	-0-1-2-4
974-16-02	SICABAT - SICA Bovin	Isautier -	97410	Saint Pierre (Réunion)	-0-2-4-5

Abattoirs d'animaux de boucherie et de gibiers ongulés d'élevage dérogatoires

N°Agrément	Raison sociale		Espèces
04.070.01	Abattoir Municipal	DIGNE LES BAINS	0-1-2-3-4
04.205.01	Abattoir Municipal	SEYNES LES ALPES	0-2-3-4
05.065.01	Abattoir Municipal	GUILLESTRE	0-1-2-3-4-5
05.132.01	Abattoir Municipal	ST BONNET EN CHAMPSAUR	0-1-2-3-4-5
05.166.01	Abattoir Municipal	SERRES	0-2-3-4-5
06.099.001	Abattoir Municipal	PUGET-THENIERS	0-2-3-4-5
07.186.07	Abattoir Municipal	PRIVAS	0-1-2-3-4-5
09.160.02	Regie des Abattoirs	LAVELANET	0-1-2-3-4
18-197-50	Abattoir Municipal	ST AMAND-MONTROND	0-1-2-3-4
21.584.01	Abattoir Municipal	SAULIEU	0-1-2-3-4-5
24.167.02	Abattoir Municipal	EYMET	0-2-3-4
24.299.01	Abattoir Municipal	MUSSIDAN	0-2-3-4
24.311.01	Abattoir du Nontronnais	NONTRON	0-1-2-3-4-5
25.462.20	Abattoir du Haut Doubs	PONTARLIERS	0,1,2,4
26.113.11	Abattoir Municipal	DIE	0-1-2-3-4-5
29.218.01	Abattoir de Toulbroen	PONT CROIX	0,1,2,3,4,5
2A-031-10	Abattoir de Bastelica	Bastelica	4
30.350.001	Abattoir la Viganaise	LE VIGAN	0-1-2-3-4
31.042.001	Abattoir Municipal	BAGNERES DE LUCHON	0,2
36.228.01	Abattoir Municipal	VALENCAY	0-2-3-4-5
37.031.01	Abattoir Municipal	BOURGUEUIL	0,1,2,3,4,5
37.132.01	Abattoir Municipal	LOCHES	0-1-2-3-4-5
38-052-01	Abattoir Municipal	BOURG-D'OISANS	0,2,3,4
38-052-01	Abattoir Municipal	LE BOURG D'OISANS	0-1-2-3-4-5
38.269.01	Abattoir Municipal	LA MURE	0-5-2-3-4
39.097.01	Abattoir Municipal	CHAMPAGNOLE	0-1-2-3-4-5
47.057.13	Abattoir Municipal	CASTILLONES	0-2-4,5
47.310.03	Abattoir Municipal	TONNEINS	0-2-4-5
48.061.01	Abattoir Municipal	FLORAC	0-2-3-4
53.185.02	Abattoir Municipal	PRE EN PAIL	0-2-3-4
56.117.206	Abattoir Municipal	LOCMINE	0-1-2-3
56.124.201	Abattoir Municipal	MALESTROIT	0-2-3
56.152.202	Abattoir Municipal	LE PALAIS	0-1-2-3-4-5
59.043.01	Abattoir SOFA	BAILLEUL	0-1-2-3-4
65.295.01	Abattoir Municipal	LUZ SAINT SAUVEUR	0-2
66.025.01	Abattoir Municipal	BOURG MADAME	0-1-2-4
71-360-01	Ets Carara et Fils	PRISSE	0,1,2
71.263.02	Société d'Abattage Lou	LOUHANS	0-1-2-3-4-5
73.034.05	Abattoir Municipal	BEAUFORT SUR DORON	0-1-2-3-4-5
73.054.07	Abattoir Municipal	BOURG SAINT MAURICE	0,2,3,4,5
74.173.01	Abattoir Municipal	MEGEVE	0,1,2,3,4
77.237.01	Abattoir SAROVI	JOSSIGNY	0-2
78.322.02	Abattoir INRA	JOUY EN JOSAS	0-1-2-4-3
82.033.02	Abattoir Municipal	CASTELSARRAZIN	0-1-2-3
84.123.01	Abattoir Municipal	SAULT	2,3,5
88-148-02	Abattoir Montagne Sud	DOMMARTIN LES REMIREMON	0-1-2-3-4-5

Abattoirs d'animaux de boucherie et de gibiers ongulés d'élevage dérogatoires

94.017.04

Center Bestiaux

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

2